



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fête de la musique

21 JUIN
2025

FÊTE DE LA MUSIQUE PLOËRMEL

SAMEDI 21 JUIN 2025 | 16H - 00H

Illustration : Tom Goyon — Impression : La DILA

**PRENEZ PART À LA MANIFESTATION
INVESTISSEZ LE CENTRE-VILLE AVEC NOUS !**



Ville de
Ploërmel

Avis à tous les

ARTISTES MUSICAUX, GROUPES & COMMERÇANTS



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ACTIVEMENT À LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2025 ?

La Ville de Ploërmel vous propose de faire figurer votre concert ou prestation musicale dans un programme global. Pour cela, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document et à retourner le formulaire en page 3 **au plus tard le 13 mai 2025** à fetedelamusique@ploermel.bzh.

> Vous êtes un groupe, un artiste amateur ou professionnel et souhaitez jouer sur la voie publique. Voici comment procéder :

1. Contacter la Police Municipale (02 97 73 20 90 / policemunicipale@ploermel.bzh) afin de solliciter une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public si le lieu est situé en dehors du périmètre suivant : Vieux Ploërmel, Place La Mennais, extension de la rue de la Gare. Occupation du domaine public autorisée selon les circonstances jusqu'à 2h du matin sous réserves et accord de la Préfecture.

2. Transmettre le formulaire en page 3 si vous souhaitez apparaître dans le programme de la Fête de la Musique de Ploërmel.

La Ville n'interviendra pas sur les choix d'horaires, durées et lieux de musique (sauf si des programmations se déroulent au même lieu en même temps).

> Vous êtes responsable d'un ERP - Établissement Recevant du Public (bar, restaurant, commerce...) et souhaitez organiser un concert à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci. Voici comment procéder :

Transmettre le formulaire en page 3 si vous souhaitez apparaître dans le programme de la Fête de la Musique de Ploërmel.

Nous vous invitons à consulter vos voisins et voisines afin de connaître leur intention musicale et à respecter un niveau sonore raisonnable pour permettre à tout le monde d'apprécier les festivités. Nonobstant qu'une dérogation est admise pour la Fête de la Musique, les émissions sonores qui seront diffusées au cours de l'évènement ne devront dépasser une valeur de crête de 130 dB.

La place du Marché et le Couvent des Carmélites seront occupés par des programmations musicales portées par la Ville de Ploërmel.

BON À SAVOIR

Vente d'alcool

La vente d'alcool est interdite, sauf par les établissements disposant d'une licence appropriée et pour les personnes disposant d'une autorisation.

Plan Vigipirate

Vous pouvez, au besoin, vous rapprocher de la Police Municipale de Ploërmel, qui pourra vous donner toutes les informations à ce sujet.

Pour les concerts gratuits organisés le 21 juin, la Sacem, partenaire officiel de la Fête de la Musique, délivre exceptionnellement des autorisations gratuites, dans le respect de certaines conditions. Les exploitants de bars, de cafés et de brasseries peuvent également bénéficier de cette autorisation dès lors qu'ils accueillent dans leur établissement des chanteurs et musiciens qui jouent à titre gracieux et en entrée libre. Plus d'informations : www.sacem.fr

BESOINS TECHNIQUES

La Ville ne met pas de matériels scéniques et sonores à disposition.

En effet, le parc d'équipements ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Vous devez ainsi vous assurer au préalable d'avoir votre propre matériel avant de transmettre le formulaire en page 3.

FORMULAIRE

SI VOUS SOUHAITEZ APPARAÎTRE DANS LE PROGRAMME DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DE PLOËRMEL

21 juin 2025, 16h-00h

À retourner impérativement au plus tard le mardi 13 mai 2025*

Renseignements : 02 97 74 08 21

fetedelamusique@ploermel.bzh



Vous souhaitez jouer ou chanter sur la voie publique

Nom / Prénom :

Je confirme être majeur :

Téléphone :

Courriel :

Nom du groupe ou artiste :

Style musical :

Heure de passage :

Lieu à indiquer sur le programme :

OU

Vous accueillez des artistes musicaux à l'intérieur ou à l'extérieur de votre ERP (commerce, bar, restaurant...)

Dénomination de l'établissement :

Nom / Prénom :

N° SIRET :

Téléphone :

Courriel :

Nom du groupe ou artiste accueilli :

Style musical :

Heure de passage :

Lieu à indiquer sur le programme :

Précisions que vous souhaitez apporter :

.....

*Tout document reçu après la date du 13 mai ne sera pas pris en compte. La Ville de Ploërmel ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute annulation de proposition musicale quelle qu'elle soit ni des engagements pris par les responsables des ERP. Les demandes seront acceptées et prises en compte dans la limite de la place disponible sur le dépliant.

Fait le :

Nom :

Prénom :

Signature

MERCI À VOUS !



